



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1342
25 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 25 NOVEMBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

L'assaut contre la "zone de sécurité" de Bihac se poursuit et le commandement de la FORPRONU confirme maintenant que les forces dites "forces serbes de Bosnie/Croatie" ont pénétré dans cette zone, telle qu'elle est définie par la FORPRONU, et en occupe des parties importantes.

Notre gouvernement a proposé un cessez-le-feu et maintient sa proposition : il s'agirait d'un cessez-le-feu régional ou s'étendant à l'ensemble de la République, qui ne serait pas assorti de conditions préalables mais dont la durée potentielle serait limitée pour ne pas servir l'objectif des Serbes, qui est de geler le statu quo. Nous comptons que, de leur côté, la FORPRONU et les organisations régionales compétentes assureront la défense de la zone de sécurité et qu'elles obligeront les Serbes à s'en retirer et s'opposeront à toute nouvelle attaque des Serbes contre cette zone.

Étant donné que les Serbes continuent à attaquer la zone de sécurité de Bihac et à en occuper une partie, que les "forces serbes de Croatie" sont les principales responsables des violations de la frontière et de la zone de sécurité, que le plan de paix du Groupe de contact est mis en échec et que les "forces serbes de Bosnie/Croatie" ont rejeté les propositions de cessez-le-feu, nous demandons, d'ordre du Président de la République de Bosnie-Herzégovine, une réunion d'urgence du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

94-46772 (F) 251194 251194

9446772